



FAQ – Paul RICOEUR – 17 juin 2020 à 17h00

Est-ce que la facturation scolaire va être interrompue ?

Les frais périscolaires sont suspendus durant la période de fermeture exceptionnelle. La comptabilité modifiera votre prochaine facture, mais les contributions familiales sont maintenues. Les familles réglant habituellement leurs factures par chèque, peuvent contacter le service comptabilite@institut-paul-ricoeur.fr pour demander à réaliser un virement bancaire. Les familles souhaitant régler leurs factures en espèce pourront le faire en demandant un rendez-vous auprès du service comptabilite@institut-paul-ricoeur.fr qui indiquera les modalités à respecter.

Quelles sont les mesures pour assurer la continuité des cours ?

Les enseignants du second degré déposeront, via l'ENT École-Directe (activé) des contenus d'enseignements ainsi que des travaux à rendre. Il est probable que certains contenus soient sous forme de lien internet, document PDF ou Word, capsule vidéo, et MOOC. En complément, vous trouverez sur le site de l'établissement, onglet « Actualités & Circulaires » la procédure pour vous rendre sur le site du CNED – ma classe à la maison. Les enseignants du premier degré enverront par mail aux parents les contenus d'enseignement et travaux à effectuer, mais aussi pour certaines via Classroom. *Site du CNED pour le premier degré : <https://ecole.cned.fr/>*

Le brevet blanc inter établissement, est-il maintenu ?

Non, il est annulé. Certains sujets seront proposés aux élèves afin de valider les compétences attendues de fin de cycle 4.

Nos enfants pourront-ils contacter nos enseignants ?

Nous avons activé une option complémentaire sur École Directe, permettant aux élèves d'adresser un message à leurs enseignants du second degré. Au premier degré, par l'adresse mail depuis lesquels les travaux sont envoyés ou via des forums ou Classroom selon les consignes envoyées par chaque enseignante.

Combien de temps l'établissement sera-t-il fermé ?

Cette fermeture est prononcée jusqu'au 2 juin 2020. Le ministre de l'Éducation Nationale a indiqué que les modalités de réouverture / déconfinement seraient conditionnées à la cartographie (rouge/orange/vert) de notre département qui est en vert. Aussi et au regard du nouveau protocole pour le 22 juin 2020, seuls les élèves de 5^{ème}, 6^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} des familles prioritaires reviendront.

Les rendez-vous individuels concernant l'orientation sont-ils maintenus ?

Les rendez-vous concernant l'orientation scolaire reprendront dès le retour des élèves et des enseignants dans l'établissement ou selon les modalités que vous recevrez par courriel progressivement.

Les voyages sont-ils annulés ? Seront-ils remboursés ?

Au second degré, l'ensemble des séjours scolaires est annulé. Ils seront remboursés dans leur intégralité dans les meilleurs délais. Il vous a été proposé de transférer les sommes déjà prélevées, pour les séjours, sur votre facturation scolaire du mois à venir.

Au premier degré, le voyage à Belle-Île est suspendu. Des informations seront transmises au fur et à mesure selon les directives que nous recevrons.

Les conseils de classe seront-ils maintenus ?

Ceux-ci se tiendront en fin d'année scolaire pour valider les acquis du troisième trimestre et de l'année scolaire 2019/2020.

Conseil de classe Trimestre 3 - Collège

	Mardi 2 juin 2020	Lundi 22 juin 2020	Mardi 23 juin 2020	Jeudi 25 juin 2020
09h00 - 10h00	3A	4A	5A	6A
10h30 - 11h30	3B	4B	5B	6B
13h30 - 14h30	3C	4C	5C	6C
15h00 - 16h00	3D	4D	5D	6D

Conseil de classe Trimestre 3 - Lycée

	Mercredi 3 juin 2020	Jeudi 4 juin 2020	Vendredi 5 juin 2020
09h00 - 10h00	TL TES	2A	1A
10h30 - 11h30	TS	2B	1B
13h30 - 14h30		2C	

Cette période de fermeture comptera-t-elle dans le trimestre ?

Une évaluation sera faite portant sur l'investissement des élèves pendant le confinement qui rendra compte de l'assiduité et du travail fourni durant le 3^{ème} trimestre. Les critères sont précisés dans une grille envoyée aux enseignants.

Pour les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} :

Les notes pendant le confinement seront au coefficient de 0,5 pour le **bulletin T3**. Les appréciations du **bulletin T3** rendront compte de l'assiduité et des travaux rendus. **Les appréciations auront une importance prépondérante pour la période du 3^e trimestre.**

Pour le niveau 3^{ème} :

Les notes des évaluations faites pendant le confinement seront non significatives. Les notes des évaluations faites hors confinement seront saisies. Les appréciations du **bulletin T3** rendront compte du travail fourni sur l'ensemble de l'année. La moyenne du **bulletin T3** sera une moyenne « annualisée » (T1+T2+T3 hors confinement). DNB : les compétences du LSU complètent la moyenne des notes de l'année, hors confinement.

Pour le niveau 2^{nde} :

Les notes pendant le confinement seront au coefficient de 0,5 pour le **bulletin T3**. Les appréciations du **bulletin T3** rendront compte de l'assiduité et des travaux rendus. Les orientations seront statuées selon le **bulletin T3** et les moyennes annuelles. Nous tiendrons compte des avis donnés au conseil de classe du second trimestre. **Les appréciations auront une importance prépondérante pour la période du 3^{ème} trimestre.**

Pour le cycle terminal :

Les notes des évaluations faites pendant le confinement seront non significatives. Les notes d'évaluations faites hors confinement seront saisies. Les appréciations du **bulletin T3** rendront compte du travail fourni sur l'ensemble de l'année. La moyenne du **bulletin T3** sera celle du troisième trimestre (hors confinement). La moyenne du **bulletin annuel (Livret)** sera annualisée (T1+T2+T3 hors confinement). Le conseil de classe statuera sur les notes finales du **bulletin annuel (Livret)**.

Si notre ordinateur et notre connexion internet ne sont pas fiables, comment nos enfants vont-ils pouvoir travailler ?

Votre enfant doit informer l'établissement de sa situation et de la problématique rencontrée, par courriel ou par téléphone (cf. : points suivants).

Qu'en est-il de la prise en charge des enfants du personnel médical dont les enfants sont scolarisés à l'Institut Paul RICOEUR ?

Dans le cas d'une garde nécessaire pour votre enfant, il est demandé de prendre contact avec les services de la mairie de votre commune. Dans le cas d'une problématique persistante, joindre l'établissement par téléphone ou par e-mail.

Nous accueillons les élèves des familles prioritaires.

Je ne vois pas de travail sur École Directe pour mon enfant ?

L'ENT de votre enfant est différent de l'espace numérique sur lequel vous vous connectez, comme parent. Les élèves doivent se connecter avec ses codes « élève », les parents avec leurs codes « Parent ». Si dessous, le lien menant à un tutoriel pour votre enfant.

https://pricoeur-my.sharepoint.com/:v:/g/personal/direction2nd_institut-paul-ricoeur_fr/EZBzhX7JJ49DjVvcVfbNkkQBes7fsqj3JutNtK28DW730A?e=mFeSfc

La connexion à École Directe n'est parfois pas possible. Est-ce normal ?

Énormément d'établissements utilisent cette plateforme et nous constatons une saturation temporaire du serveur. Elle subira quelques coupures occasionnelles durant le confinement.

Dans le cas d'un confinement obligatoire, comment pouvons-nous joindre l'établissement ?

Dans ce cas, la communication par e-mail sera une priorité aux adresses suivantes :

- ecole@institut-paul-ricoeur.fr
- lycee@institut-paul-ricoeur.fr
- college@institut-paul-ricoeur.fr
- secretariat@institut-paul-ricoeur.fr

En cas d'urgence et uniquement dans ce cas, le numéro suivant vous permettra de joindre l'établissement :

- 06.76.71.97.92 (collège & lycée)
- 06.89.30.66.03 (école)

Mes codes pour me connecter à École Directe ne fonctionnent pas. Que dois-je faire ?

Vous devez envoyer un courriel de demande de code à l'adresse suivante : secretariat@institut-paul-ricoeur.fr avec le nom, le prénom et la classe de votre enfant.

Peut-on nous expliquer le fonctionnement de l'ENT de Paul RICOEUR ?

Ci-après le lien menant au tutoriel pour les élèves quant à l'usage de l'ENT ÉcoleDirecte par M. VIELLE - Coordinateur pédagogique de Paul RICOEUR 🎓📚

https://pricoeur-my.sharepoint.com/:v/g/personal/direction2nd_institut-paul-ricoeur_fr/EZBzhX7JJ49DjVvcVfbNkkQBes7fsqj3JutNtK28DW730A?e=mFeSfc

Mon enfant n'a pas la même interface que ses camarades sur École Directe ?

Comme nous l'avons stipulé, il faut que les élèves se connectent avec leurs codes, car l'interface parent n'a pas les mêmes fonctionnalités. L'espace numérique de travail est uniquement accessible avec les codes élèves, ainsi votre enfant pourra avoir accès à toutes les consignes des enseignants. Je vous invite également à montrer à votre enfant le tutoriel qui vous a été adressé hier par M. VIELLE.

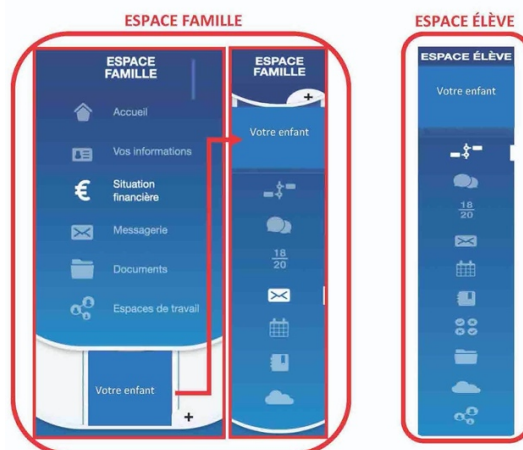
Des cours ont disparu ainsi que des devoirs et travaux déposés dans l'ENT, est-ce normal ?

Les serveurs qui gèrent nos données ainsi que la plateforme École Directe réalisent des transferts et migrations aux fins de répondre aux besoins numériques du moment. N'ayez aucune inquiétude, les données réapparaîtront très rapidement. Cela se produira occasionnellement durant le confinement.

Connexion École Directe Compte parents et Compte élève ?

Afin que les élèves aient accès à l'ensemble des informations transmises par leurs enseignants, il est important qu'ils se connectent sur leur "ESPACE ÉLÈVE" et non sur l'"ESPACE FAMILLE" afin de bénéficier de toutes les fonctions et options de ces espaces élèves.

Si vous rencontrez des difficultés, merci de contacter l'établissement.



Quand pourrons-nous avoir les bulletins du troisième trimestre ?

Nous vous informons que le bulletin du 3ème trimestre de votre enfant sera très prochainement en ligne sur votre espace ÉcoleDirecte sur votre espace « parents ».

Nous constatons des comportements inconvenables de certains élèves dans les classes virtuelles. Que pouvez-vous faire pour lutter contre cela ?

En effet, des élèves s'introduisent dans des sessions de cours à distance aux fins de perturber le bon déroulement des enseignements, jusqu'à insulter les camarades et les enseignants. Cette attitude totalement inacceptable, intolérable, semble être le fait de quelques-uns qui se sont vus transmettre les liens de connexion par des élèves. Dorénavant, les adresses IP et les pseudos de toutes les connexions aux classes virtuelles seront répertoriés et signalés à **l'inspection académique**, dans le cas d'un désordre observé lors d'un enseignement. Je vous invite donc à informer **au plus vite** votre enfant de la mesure instaurée et de la charte qu'il doit remplir (cf. : agenda numérique). Celui-ci ne doit donc pas partager les liens de connexion aux classes virtuelles à d'autres camarades. Les sanctions prises par l'établissement, dès notre retour de confinement, ne sauraient se soustraire à celles qui pourraient être prises par **l'inspection académique** en cette période, toute particulière, où la bienveillance et l'intelligence sont réclamées par nos institutions.

Les stages en entreprise pour les élèves de seconde sont-ils maintenus ?

Non. Les conditions sanitaires ne nous permettent pas de maintenir ce dispositif proposé aux élèves de seconde.

Guide pour la réalisation de masques barrières

<http://www.institut-paul-ricoeur.fr/wp-content/uploads/2020/05/Guide-réalisation-masques-barrières-.pdf>



De quelle couleur est notre zone départementale dans le cadre du déconfinement ?

- Au 15 juin 2020 : Val d'Oise en vert bien le Covid-19 y circule fortement.

#DNB2020 - Comment seront évalués les élèves de 3^{ème} ?

Ils seront évalués sur la base du livret scolaire de l'année écoulée, à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Tous les élèves de collège auront donc cours jusqu'au 4 juillet. L'assiduité (présentiel) sera un critère déterminant pour l'obtention du brevet national.

#DNB2020 - Les notes du 3^{ème} trimestre compteront-elles dans le livret ?

Sous réserve que les conditions et délais de réouverture le permettent, les professeurs organiseront des évaluations à partir du 11 mai 2020 comptant pour le troisième trimestre, comme ils le font habituellement, sur les compétences et connaissances acquises par leurs élèves. La nature de ces évaluations sera la plus proche possible de celle des épreuves des examens.

#DNB2020 - Les candidats devront-ils passer un oral du DNB ?

Pas exactement. L'épreuve orale porte en principe sur la soutenance d'un projet dans le cadre des enseignements interdisciplinaires du cycle 4. Dès lors que les élèves n'ont pas pu mener à bien leur projet ou leur parcours, l'épreuve orale du DNB est donc supprimée. Pour autant et à l'Institut Paul RICOEUR, ils devront passer un oral « type DNB » dont la note entrera seulement dans le livret scolaire, mais participera à l'évaluation des compétences acquises en fin de cycle 4 pour l'entrée au lycée.

#BAC1ère2020 - Comment vont se passer les épreuves du bac de français ?

Pour l'écrit, la note de l'épreuve sera la moyenne des notes obtenues durant l'année scolaire en français T1 + T2, à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Les épreuves orales sont annulées.

#BAC1ère2020 - Comment va se dérouler la deuxième session des E3C ?

En Histoire-géo, LVA et B, la moyenne qui sera retenue pour le baccalauréat sera l'addition de la note obtenue aux E3C1 et de celles qui seront passées en classe de terminale (E3C3). L'épreuve portant sur l'enseignement de spécialité qui n'est pas poursuivi en terminale et l'épreuve d'enseignement scientifique sont validées par les notes du livret à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement.

#BAC2020 – Comment seront évalués les élèves de Terminale ?

L'ensemble des épreuves sont validées par la note obtenue dans les disciplines concernées durant les trois trimestres de l'année de terminale à l'exception des notes obtenues pendant la durée du confinement. Un jury d'examen des livrets arrêtera les notes définitives en veillant à l'équité entre candidats. Les coefficients des disciplines de chaque filière resteront identiques. Les mentions sont maintenues.

#BAC2020 – Qu'en est-il des oraux de rattrapage ?

Les candidats ayant obtenu entre 8 et 9,9 pourront passer des oraux de rattrapage dans les conditions actuelles. Les candidats n'ayant pas obtenu leur baccalauréat en juin pourront se présenter à la session de septembre tout comme les candidats libres.

#BAC2020 – Est-ce que je pourrai poursuivre mes études post-bac ?

Oui, le baccalauréat 2020 donne les droits habituels des bacheliers à tous ses titulaires. Ainsi, si vous avez été admis dans une formation de l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre de la procédure de Parcoursup, vous pourrez vous inscrire dans la formation visée.

#BIA2020 – Le Brevet d'Initiation Aéronautique est-il maintenu ?

Au même titre que le DNB et le BAC, le BIA ne peut se tenir dans les conditions d'épreuves initialement prévues. Il est reporté au 30 septembre 2020.

Pourquoi le collège ne rouvre pas normalement ?

- Le nouveau protocole sanitaire ne nous permet toujours pas d'accueillir les élèves en classe entière avec une distanciation latérale de 1 mètre.
- Certains membres de la communauté sont dits « personnes fragiles » et ne peuvent rejoindre l'Institut.
- S'ajoute que notre établissement est centre d'harmonisation, de délibération et d'épreuves pour le baccalauréat et ses rattrapages.
- De nombreux enseignants sont convoqués pour les commissions et ne pourront pas assurer leurs cours.

Par conséquent, nous maintenons toujours l'accueil des élèves dont les familles sont prioritaires jusqu'au 26 juin 2020.